

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 383

23 février 2010

SOMMAIRE

Advent Carl Luxembourg Finance S.à r.l.	18381	H.B.P. (Holding) S.A.	18377
Aero Technical Support & Services Holdings	18380	Helius International S.à r.l.	18376
Afidco S.A.	18382	Ideefiks S.A.	18381
Agripromotion S.A.	18347	iii European Property SICAV-FIS	18380
All Time Sports, G.m.b.H.	18384	Imatra Holding S.A.	18365
Alpiq Eurotrade S.à r.l.	18348	Iprod International SA	18349
Amnatos S.A.	18345	JLD Activities S.à r.l.	18382
Atel Derivatives S.à r.l.	18348	Luxemburg Ski Resorts Invest GmbH ...	18352
Axios S.A.	18364	Maliverne S.A.	18353
Beim Alen Tuurm S.à r.l.	18379	Mars Propco 16 S.à r.l.	18375
Bel-Fa S.A.	18382	Mars Propco 17 S.à r.l.	18376
Blu Investments S.A.	18346	Mars Propco 24 S.à r.l.	18382
Butterfly Topco Luxembourg	18362	MCG Investments S.à r.l.	18377
Chriplan S.A.	18379	Mohawk International Holdings S.à r.l. ...	18338
Comilux S.A.	18346	Parquet Böhm S. à r. l.	18381
Compagnie d'Investissements et de Participations S.A.	18380	Profiltech S.A.	18345
Cordatus Recovery Partners II Investment S. à r.l.	18364	Revaler 21 Holding S.à.r.l.	18364
Cordatus Recovery Partners II S. à r.l. ...	18381	Revaler 21 S.à.r.l.	18364
Cube Transport S.C.A.	18366	Roper Luxembourg Sàrl	18379
Debbie Investments S. à r.l.	18350	SAGRAL (Société Agricole des Grands Lacs) S.A.	18363
Du Poète A.G.	18376	Saint-Antoine Participations	18344
Esplanada Holdings S.A.	18345	S.D.A.	18383
Euro Silang S.A.	18347	Silverlake SICAV	18378
F&G Consulting GmbH	18353	Tallis 2 S.à r.l.	18376
FIBER Investments S.A.	18378	TechPoint S.à r.l.	18363
Finspace S.A.	18365	TL Investments S.A.	18365
Firma ZIMMER S.à r.l.	18346	Vittoria Timber	18378
Ha Long Bay S.à r.l.	18344	WAGNER GmbH Heizung-Klima-Sanitär	18353
Hamel S.A.	18377	W.I.P. World International Project S.A.	18353
		Xtreme (Luxembourg)	18366

Mohawk International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.175,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 110.608.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mohawk Global Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111.052, being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Mohawk International Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.608 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWATCHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 7 September 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 29 on 5 January 2006. The articles of association (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 23 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 277 on 9 February 2009,

here represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given on December 22, 2009.

The proxy, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. Five hundred (500) shares of the Company with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Conversion of the existing five hundred (500) shares of the Company with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each into "ordinary shares";

2. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of six hundred seventy-five euro (EUR 675) in order to bring the Company's share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) ordinary shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, to thirteen thousand one hundred seventy-five euro (EUR 13,175) by the issuance of twenty-seven (27) new "preferred shares" with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each;

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above, it being understood that (i) an amount of six hundred seventy-five euro (EUR 675) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company;

4. Acknowledgement of the acquisition by the Company of the remaining shares in the share capital of DTM/CM Holdings, LLC;

5. Subsequent amendment to articles 5.1, 6.1, 15.2 and 16.2 of the Articles and insertion of articles 15.3, 15.4 and 16.3 in the Articles;

6. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Maitland Group, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and

7. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder thus resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert and rename the existing shares of the Company into "ordinary shares" of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of six hundred seventy-five euro (EUR 675) in order to bring the Company's share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) ordinary shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, to thirteen thousand one hundred seventy-five euro (EUR 13,175) by the issuance of twenty-seven (27) new "preferred shares" with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Dal-Tile Group Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware with its registered address at 7834 C. F. Hawn Freeway, Dallas, Texas, 75217, United States of America, and registered with the Secretary of State of Delaware under number 2213609 (Dal-Tile),

here represented by Regis Galiotto, jurist, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on December 22, 2009, such proxy, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, to remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities,

declares to subscribe to the twenty-seven (27) new preferred shares and to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of part of the shares (Part of the Shares) it holds in the share capital of DTM/CM Holdings, LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware with its principal address at 160 S. Industrial Boulevard, Calhoun, Georgia 30701, United States of America, and registered with the Secretary of State of Delaware under number 2217155, having an aggregate fair market value of nine hundred sixty-three United States Dollars and eighty-three cents (USD 963.83), being the equivalent in six hundred seventy-five euro (EUR 675), taking into account the USD/EUR exchange rate set by the European Central Bank as at December 22, 2009.

The proof of the ownership and the value of all the shares in the share capital of DTM/CM Holdings LLC (the Shares) and thus including Part of the Shares has been produced to the undersigned notary through a management certificate issued by the management of Dal-Tile, stating that:

"Dal-Tile is the sole owner of the Shares;

1. The Shares are fully paid up;
2. Dal-Tile is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
3. None of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and none of the Shares are subject to any attachment;
4. There exist no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the Shares be transferred to it;
5. The Shares are freely transferable;
6. All formalities required under the laws of the State of Delaware in relation to the contribution in kind of the Shares to the Company have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind; and
7. Based on general accepted accounting principles and the valuation report issued by PWC, the fair market value of the Shares on September 29, 2009 was at least equal to one hundred twenty six million seven hundred four thousand United States dollars (USD 126,704,000), and since the valuation was made, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company, id est, the fair market value of the Shares being at least equivalent to eighty-eight million seven hundred thirty-four thousand five hundred and five euro and twelve eurocents (EUR 88,734,505.12) taking into account the USD/EUR exchange rate set by the European Central Bank as at December 22, 2009 and the fair market value of Part of the Shares, being equal to at least nine hundred sixty-three United States Dollars and eighty-three cents United States Dollars (USD 963.83), being the equivalent of six hundred seventy five euro (EUR 675) taking into account the USD/EUR exchange rate set by the European Central Bank as at December 22, 2009."

Such certificate, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Subsequent to the aforementioned increase of the share capital of the Company, the Company will henceforth have two shareholders (the Shareholders), who resolve to take the following resolutions:

Fourth resolution

The Shareholders resolve to record that, the shareholding in the Company is, further to the share capital increase, as follows:

NAME SHAREHOLDER	NUMBER OF SHARES	PAR VALUE (EUR)	TOTAL AMOUNT (EUR)
Mohawk Global Investments S.à r.l.	500 ordinary shares	EUR 25	EUR 12,500
Dal-Tile Group Inc.	27 preferred shares	EUR 25	EUR 675
Total			EUR 13,175

Fifth resolution

The Shareholders acknowledge that the Company will acquire the Shares minus Part of the Shares today against cash in the amount of one hundred twenty-six million seven hundred three thousand thirty-six United States Dollars and seventeen cents (USD 126,703,036.17).

Sixth resolution

As a consequence of the resolutions 1-3, the Shareholders resolve to amend articles 5.1, 6.1, 15.2 and 16.2 of the Articles as follows and resolve to insert articles 15.3, 15.4 and 16.3 in the Articles, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at thirteen thousand one hundred seventy-five euro (EUR 13,175), represented by five hundred (500) ordinary shares (the Ordinary Share(s)) and twenty-seven (27) preferred shares (the Preferred Share(s)), and together with the Ordinary Shares referred to as the Shares), in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

Art. 6.1. Subject to articles 15.2 and 15.3 of the Articles, each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 15.2. Each holder of Preferred Share(s) thereafter is entitled to a preferential and cumulative dividend (the Preferred Dividend) at the annual rate of 8% of the nominal value of the Preferred Share, which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year. If the Preferred Dividend is not paid, it will be incorporated into a special Preferred Share Reserve Account freely distributable to the Preferred Shareholder(s) only, subject to the limits set forth by law.

Art. 15.3. The general meeting of the shareholders determines how the balance of the surplus remaining after the payment of the Preferred Dividend is disposed of. It may transfer such balance to a reserve account, carry it forward or allocate such balance to the payment of a dividend, in which latter case only the holder(s) of the Ordinary Shares will be allocated a dividend in proportion to the shares held.

Art. 15.4. Interim dividends may be distributed in accordance with the order of distribution provided in article 15.2 and 15.3, at any time, under the following conditions:

- i. interim accounts are drawn up by the Board;
- ii. these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- iii. the decision to distribute interim dividends must be taken by the board of managers within two (2) months from the date of the interim accounts;
- iv. the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- v. where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 16.2. After payment of all third party debts and liabilities of the Company, each holder of Preferred Share(s) will be entitled to an amount payable in cash or kind equal to its prorata share of the balance of the Preferred Share Reserve Account and the Preferred Dividend for the given accounting year, if any, and any reimbursement of the share capital of the Company subscribed by it.

Art. 16.3. After payment of all debts and liabilities of the Company (including all shareholder claims), the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of liabilities of the Company shall be paid to the holder(s) of the Ordinary Shares in proportion to the shares they hold.

Seventh resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grant power and authority to any manager of the Company and any employee of Maitland Group, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Mohawk Global Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.052, en sa qualité d'associé unique (l'Associé Unique) de Mohawk International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.608 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 7 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 29 du 5 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant le 23 décembre 2008, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 277 du 9 février 2009,

ici représenté par Régis Galiotto, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à le 22 décembre 2009.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée à cet acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. Cinq cents (500) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur tous les points de l'ordre du jour reproduit ci-après.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Conversion des cinq cents (500) parts sociales existantes de la Société d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune en "parts sociales ordinaires";

2. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de six cent soixante-quinze euros (EUR 675) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à treize mille cent soixante-quinze euros (EUR 13.175) par l'émission de vingt-sept (27) nouvelles "parts sociales privilégiées" d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

3. Souscription et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2., étant entendu (i) qu'un montant de six cent soixante-quinze euros (EUR 675) sera affecté au compte de capital social nominal de la Société;

4. Constatation de l'acquisition par la Société des actions restantes dans le capital social de DTM/CM Holdings LLC;

5. Modification subséquente des articles 5.1, 6.1, 15.2 et 16.2 des Statuts et insertion des articles 15.3, 15.4 et 16.3 dans les Statuts;

6. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de Maitland Group, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;

7. Divers.

III. L'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir et renommer les parts sociales existantes de la Société en "parts sociales ordinaires" de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de six cent soixante-quinze euros (EUR 675) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à treize mille cent soixante-quinze euros (EUR 13.175) par l'émission de vingt-sept (27) nouvelles "parts sociales privilégiées" d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription et libération

Dal-Tile Group Inc., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 7834 C.F. Hawn Freeway, Dallas, Texas, 75217, Etats-Unis d'Amérique et inscrite au "Secretary of State of Delaware" sous le numéro 2213609 (Dal-Tile),

ici représentée par Régis Galiotto, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2009, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée à cet acte pour les besoins de l'enregistrement,

déclare souscrire aux vingt-sept (27) nouvelles parts sociales privilégiées et les libérer intégralement par un apport en nature se composant d'une partie des actions (Partie des Actions) qu'elle détient dans le capital social de DTM/CM Holdings, LLC, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son adresse au 160 S. Industrial Boulevard, Calhoun, Georgia 30701, Etats-Unis d'Amérique et inscrite au "Secretary of State of Delaware" sous le numéro 2217155, ayant une valeur marchande totale de neuf cent soixante-trois dollars américains et quatre-vingt-trois centimes (USD 963,83), soit l'équivalent de six cent soixante-quinze euros (EUR 675), compte tenu du taux de change USD/EUR fixé par la Banque Centrale Européenne au 22 décembre 2009.

La preuve de la propriété et de la valeur de toutes les actions dans le capital social de DTM/CM Holdings LLC (les Actions) et donc en ce compris la Partie des Actions a été donnée au notaire instrumentant par un certificat de gestion émis par la gérance de Dal-Tile, qui indique que:

"1. Dal-Tile est le seul propriétaire des Actions;

2. Les Actions sont entièrement libérées;

3. Dal-Tile est le seul ayant droit des Actions et a le pouvoir de disposer des Actions;

4. Aucune des Actions n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Actions et aucune des Actions n'est sujette à une telle opération;

5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Actions lui soient cédées;

6. Les Actions sont librement cessibles;

7. Toutes les formalités requises par les lois de l'Etat du Delaware consécutives à l'apport en nature des Actions à la Société ont été effectuées ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature; et

8. Sur base des principes comptables généralement acceptés et du rapport d'évaluation émis par PWC, la valeur marchande des Actions au 29 septembre 2009 était d'au moins cent vingt-six millions sept cent quatre mille dollars américains (USD 126.704.000), et depuis que l'évaluation a été effectuée, aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société ne s'est produit, soit la juste valeur marchande des Actions étant l'équivalent de quatre-vingt million sept cent trente-quatre euros et douze centimes (EUR 88,734,505.12) compte tenu du taux de change USD/EUR fixé par la Banque Centrale Européenne au 22 décembre 2009 et que la juste valeur marchande de la Partie des Actions étant d'au moins neuf cent soixante-trois dollars américains et quatre-vingt-trois centimes (USD 963,83), soit l'équivalent de six cent soixante-quinze euros (EUR 675) compte tenu du taux de change USD/EUR fixé par la Banque Centrale Européenne au 22 décembre 2009.

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

En conséquence de l'augmentation du capital social mentionnée ci-dessus, la Société aura désormais 2 associés (les Associés) qui décident de prendre les Résolutions suivantes:

Quatrième résolution

Les Associés décident d'enregistrer que l'actionariat dans la Société se présente, suite à l'augmentation de capital social, de la manière suivante:

NOM ASSOCIE	NOMBRE DE PARTS SOCIALES	VALEUR NOMINALE (EUR)	MONTANT TOTAL (EUR)
Mohawk Global Investments S.à r.l.	500 parts sociales ordinaires	EUR 25	EUR 12.500
Dal-Tile Group Inc.	27 parts sociales privilégiées	EUR 25	<u>EUR 675</u>
Total			<u>EUR 13.175</u>

Cinquième résolution

Les Associés constatent que la Société acquerra les Actions moins la Partie des Actions aujourd'hui contre un montant en numéraire de cent vingt-six million sept cent trois mille trente-six dollars américains et dix-sept centimes (USD 126.703.036,17).

Sixième résolution

En conséquence des résolutions 1 à 3, les Associés décident de modifier les articles 5.1, 6.1, 15.2 et 16.2 des Statuts de la manière suivante et décide d'insérer des articles 15.3, 15.4 et 16.3 aux Statuts qui auront la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à treize mille cent soixante-quinze euros (EUR 13.175), représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires (le(s) Parts Sociales Ordinaire(s)) et vingt-sept (27) parts sociales privilégiées (le(s) Parts Sociales Privilégiée(s)) et avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales), sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 6.1. Sous réserve des articles 15.2 et 15.3 des Statuts, chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société directement proportionnelle au nombre de parts sociales existantes.

Art. 15.2. Chaque détenteur de part(s) sociale(s) privilégiée(s) par la suite a droit à un dividende privilégié et cumulatif (le Dividende Préférentiel) au taux annuel de 8% de la valeur nominale de la Part Sociale Privilégiée, qui courra quotidiennement et sera calculé en supposant une année de 365 jours. Si le Dividende Préférentiel n'est pas payé, il sera incorporé à un Compte de Réserve des Parts Sociales Privilégiées spécial, distribuable librement à l'Associé ou aux Associés Privilégié(s) uniquement, sous réserve des limites fixées par la loi.

Art. 15.3. L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde après paiement du Dividende Préférentiel. Elle peut affecter ce bénéfice à un compte de réserve, le reporter ou l'affecter au paiement d'un dividende, dans ce dernier cas, seul(s) le ou les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires se verront affecter un dividende proportionnellement aux parts sociales détenues.

Art. 15.4. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués conformément à l'ordre de distribution prévu aux articles 15.2 et 15.3, à tout moment, aux conditions suivantes:

- i. des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- ii. ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- iii. la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le conseil de gérance dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- iv. les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- v. si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

Art. 16.2. Après le paiement de toutes les dettes de tiers et des dettes de la Société, chaque détenteur de(s) Action (s) Privilégiée(s) aura droit à un montant exigible en numéraire ou en nature correspondant à sa part pro rata du solde du Compte de Réserve d'Action Privilégiée et le Dividende Préférentiel pour l'exercice comptable donné, le cas échéant, et tout remboursement du capital social de la Société souscrit par lui.

Art. 16.3. Après le paiement de toutes les dettes de la Société (en ce compris, toutes les réclamations des associés), l'excédent après réalisation des actifs et paiement des dettes de la Société sera payé à ou aux détenteur(s) des actions ordinaires proportionnellement aux actions qu'ils détiennent.

Septième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de Maitland Group, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la société en raison du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ce mandataire a signé avec le notaire le présent acte original,

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56873. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010015484/335.

(100010116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Saint-Antoine Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.516.

Par la présente, nous vous prions de noter que nous dénonçons le siège social de votre société avec effet au 12 janvier 2010.

Nous vous prions également de noter que la convention de domiciliation conclue entre votre société et Wilson Associates est également dénoncée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Wilson Associates

Signature

Référence de publication: 2010015915/14.

(100007979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Ha Long Bay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 150.517.

EXTRAIT

1°) Il résulte d'un acte de cession de parts en date du 17 décembre 2009, que P.A.L. Services S. à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132720, a cédé les 12.500 parts sociales lui appartenant dans la Société, au profit de CBS International Inc, société anonyme régie par les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au 51 West 52nd Street, New-York, New-York 10019, immatriculée au Registre des Sociétés de l'Etat de Delaware sous le numéro 473655.

2°) Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 21 décembre 2009 que:

- Monsieur Richard M. JONES, né le 27 avril 1966 à New-York (Etats Unis d'Amérique), avec adresse au 51 West 52nd Street, New-York, New-York 10019, a été nommé gérant de la Société, avec effet au 17 décembre 2009, jusqu'à la prochaine assemblée annuelle qui se tiendra en 2010;

- P.A.L. Management Services S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital de 12.500 euros, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous numéro B 145 164, a démissionné de sa fonction de gérant avec effet au 21 décembre 2009;

- Madame Céline PIGNON, née le 27 mars 1977 à Metz (France), avec adresse au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, a été nommée gérant de la Société, avec effet au 21 décembre 2009, jusqu'à la prochaine assemblée annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010016119/29.

(100009687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Amnatos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 87.502.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2009.

Il résulte dudit procès-verbal que la clôture de la liquidation a été décidée le 31 décembre 2009 et que tous les documents et livres de la Société seront conservés pendant une période de 5 ans au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2010015831/16.

(100008138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Esplanada Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 83.102.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2009

Il résulte dudit procès-verbal que la clôture de la liquidation a été décidée le 31 décembre 2009 et que tous les documents et livres de la Société seront conservés pendant une période de 5 ans au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2010015773/16.

(100008189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Profiltech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 83.647.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
extraordinaire des actionnaires tenue au siège de la société en date du 31 décembre 2009*

La clôture de la liquidation de la société Profiltech S.A. a été prononcée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 31 décembre 2009 au siège social de la société.

Il résulte de cette assemblée que:

- Tous les livres et documents sociaux seront déposés et conservés au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg durant une période de 5 ans à compter de la date de publication de l'assemblée générale statuant sur la clôture de la liquidation;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Pour la société Profiltech S.A.

REVICONSULT Sàrl

Signature

Liquidateur

Référence de publication: 2010015834/22.

(100008068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Blu Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 82.385.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 13 juin 2001 entre:

Société domiciliée: BLU INVESTMENTS S.A.

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

RCS, Luxembourg: B 82385

et

Domiciliataire: Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

RCS, Luxembourg: B 28967

a pris fin avec effet au 31 décembre 2009

Fait à Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010015893/22.

(100008257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Comilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 98.698.

Extrait de résolution du Conseil d'Administration du 15.05.2009

Les actionnaires de la société COMILUX S.A. S.A. réunis le 15.05.2009 au siège social ont décidé à l'unanimité de renouveler les mandats des administrateurs à:

- renouveler le mandat d'administrateur à la Société LDF DIRECTOR I LTD;

- renouveler le mandat d'administrateur à M. Charles SFEZ;

- renouveler le mandat d'administrateur à M. Guy SFEZ;

- révocation de M. Joseph AKA de son poste de commissaire aux comptes.

- nommer la société FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2537 Luxembourg, 19, Rue Sigismond, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le N ° B 103 178, représentée par son gérant Monsieur Luca Di Fino actuellement en fonctions, au poste commissaire aux comptes.

Fait à Luxembourg le 15.05.2009.

Pour extrait conforme

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010016114/21.

(100009732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Firma ZIMMER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5435 Oberdonven, 6C, rue de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 105.261.

Hiermit kündige ich als Geschäftsführer der Fa. Zimmer Sarl, Handelsregisternummer RCSL B. 105.261.

Föhren, den 02 Januar 2010.

Rolf Schneider.

Référence de publication: 2010016597/9.

(100010427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Agripromotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.176.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 novembre 2009

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 207, route d'Arlon L-1150 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte la démission de trois administrateurs à compter du 20 février 2009, à savoir:

- Monsieur Louis VEGAS-PIERONI, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg
- Monsieur Georges DIEDERICH, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg
- Monsieur Régis DONATI, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg

L'Assemblée Générale prend acte et accepte la démission avec effet au 20 février 2009 Monsieur Alexis DE BERNARDI demeurant professionnellement au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

L'Assemblée Générale décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

- Madame Sandrine ANTONELLI, directeur de société, née le 6 mars 1969 à SAVIGNY SUR ORGE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- Madame Claudine BOULAIN, Chef comptable, né le 2 juin 1971 à MOYEUVE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- ADVISA S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 114252

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Conformément à la Loi du 25 Août 2006 - "Art. 51 & 51bis", publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société ADVISA S.A.

L'Assemblée Générale prend acte de et accepte la démission du Commissaire aux Comptes, Monsieur Alexis DE BERNARDI et nomme en son remplacement la société TRUSTAUDIT SARL, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Extrait sincère et conforme

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010016715/38.

(100010489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Euro Silang S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 71.213.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 janvier 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010016731/14.

(100010999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

**Alpiq Eurotrade S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Atel Derivatives S.à r.l.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 136.145.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of December.

Before Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch.

There appeared:

Aare-Tessin Ltd. for Electricity, a company organized under the laws of Switzerland, having its registered office at 12, Bahnhofquai, CH-4601 Olten, Switzerland, registered with the Commercial Register of the Canton of Solothurn under number CH-249.3.000.044-9,

hereby represented by Maître Faruk Durusu, avocat à la Cour, with professional address at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal (the "Sole Shareholder").

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole partner of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of "ATEL Derivatives S.à r.l.", with registered office at L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 136.145, incorporated by a notary deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, on December 20th, 2007, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number C-427 dated March 11th, 2008, which articles of association have been lastly amended by deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, dated March 23rd, 2009, and published in the Memorial C n° 951 dated May 18th, 2009 (the "Company").

The Company's capital is set at one million four hundred and eighty thousand euro (EUR 1,480,000) divided into one thousand four hundred and eighty (1,480) shares with a nominal value of one thousand euro (1,000) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The sole partner then passes the following resolutions:

Resolution

The name of the company is changed to "Alpiq Eurotrade S.à r.l.".

As a consequence, Article 4 of the Articles of Association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The Company will be incorporated under the name of Alpiq Eurotrade S.à r.l.".

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quinze décembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Aare-Tessin Ltd. for Electricity, une société de droit suisse, ayant son siège social à 12, Bahnhofquai, CH-4601 Olten, Switzerland, immatriculée au Registre de Commerce du canton de Solothurn sous le numéro CH-249.3.000.044-9,

ici représentée par Maître Faruk Durusu, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé (l'"Associée Unique").

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire soussigné demeurera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée "ATEL Derivatives S.à r.l." ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.145, constituée par acte notarié de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du

20 décembre 2007, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" numéro C-606 daté du 11 mars 2008 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 mars 2009 et publié au Mémorial C n° 951 daté du 6 mai 2009 (la "Société").

Le capital social de la Société est fixé à un million quatre cent quatre-vingt mille euros (EUR 1.480.000), représenté par mille quatre cent quatre-vingts (1.480) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

L'associée unique a ensuite pris la résolution suivante:

Résolution

La dénomination sociale est changée en "Alpiq Eurotrade S.à r.l."

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** Die Gesellschaft wird unter dem Namen Alpiq Eurotrade S.à r.l. gegründet."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture et traduction faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: F. DURUSU, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 18 décembre 2009. Relation: MER/2009/2444. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 janvier 2010.

M. LECUIT.

Référence de publication: 2010015489/78.

(100009938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Iprod International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 107.640.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2009.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IPROD INTERNATIONAL S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, Avenue Marie-Thérèse,

constituée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange le 14 mars 2005, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 910 du 17 septembre 2005

mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 décembre 2009, en voie de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 107.640

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale déclare que la liquidation de la société est en conséquence à considérer comme close et que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation à L-2132 Luxembourg, 36, Avenue Marie-Thérèse,

Signé: P.WEILER, M.MAYER, J.-N.WEBER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57479. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010015772/29.

(100008508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Debbie Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 143.749.

In the year two thousand and ten, on the sixth day of January, before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Debbie Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 143749 (the Company), incorporated on 19 December 2008 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 125 of 20 January 2009. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on several times and for the last time 26 October 2009 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2408 of 10 December 2009.

There appeared:

1. G.O. II Luxembourg One S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111662, owner of 365 shares of the Company having a nominal value of EUR 25 each,

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

2. Borletti Group 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 31 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128429, owner of 135 shares of the Company having a nominal value of EUR 25 each,

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The parties referred to under items 1. and 2. above are collectively referred to as the Shareholders.

The powers of attorney from the Shareholders, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the 500 shares of EUR 25 each in the share capital of the Company amounting to EUR 12,500;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Insertion of a new paragraph 11.7 in article 11 (Transfer of Shares) of the articles of association of the Company which shall read as follows:

" **11.7.** Notwithstanding any provision to the contrary in the Articles or the SHA, any provisions of the Articles or of the SHA relating to transfers of Shares (including in particular, but without being limited to, Articles 11.1 to 11.6 and Articles 12 to 15 of the Articles, or any similar provisions contained from time to time in the Articles or the SHA) shall not apply to transfers of Shares resulting from an enforcement of a pledge (or any other similar encumbrance) over the Shares"; and

3. Miscellaneous.

III. That after deliberation the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to insert a new paragraph 11.7 in article 11 (Transfer of Shares) of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **11.7.** Notwithstanding any provision to the contrary in the Articles or the SHA, any provisions of the Articles or of the SHA relating to transfers of Shares (including in particular, but without being limited to, Articles 11.1 to 11.6 and Articles 12 to 15 of the Articles, or any similar provisions contained from time to time in the Articles or the SHA) shall not apply to transfers of Shares resulting from an enforcement of a pledge (or any other similar encumbrance) over the Shares".

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le six janvier, par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Debbie Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143749 (la Société), constituée le 19 décembre 2008 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 125 du 20 janvier 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 26 octobre 2009 selon un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2408 du 10 décembre 2009.

Ont comparu:

1. G.O. Il Luxembourg One S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111662, détentrice de 365 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune,

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. Borletti Group 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec siège social au 31 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128429, détentrice de 135 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune,

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les parties reprises sous les points 1. et 2. ci-dessus sont collectivement désignées comme les Associés.

Les procurations des Associés, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des Associés et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps que celui-ci.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les 500 parts sociales de 25 EUR chacune dans la capital social de la Société s'élevant à 12.500 EUR;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Insertion d'un nouveau paragraphe 11.7 à l'article 11 (Transfert de Parts Sociales) des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **11.7.** Nonobstant toute disposition contraire des Statuts ou du Pacte d'Associés, toute disposition des Statuts ou du Pacte d'Associés relative aux transferts de Parts Sociales (y compris en particulier, mais sans limitation, les Articles 11.1 à 11.6 et les Articles 12 à 15 des Statuts, ou toute disposition similaire contenue dans les Statuts ou le Pacte d'Associé) ne s'applique pas aux transferts de Parts Sociales résultant de l'exécution d'un gage (ou de tout autre droit réel similaire) sur les Parts Sociales"; et

3. Divers.

III. Qu'après délibération l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Seconde résolution

L'Assemblée décide d'insérer un nouveau paragraphe 11.7 à l'article 11 (Transfert de Parts Sociales) des Statuts qui aura dès lors la teneur suivante:

" **11.7.** Nonobstant toute disposition contraire des Statuts ou du Pacte d'Associés, toute disposition des Statuts ou du Pacte d'Associés relative aux transferts de Parts Sociales (y compris en particulier, mais sans limitation, les Articles 11.1 à 11.6 et les Articles 12 à 15 des Statuts, ou toute disposition similaire contenue dans les Statuts ou le Pacte d'Associé) ne s'applique pas aux transferts de Parts Sociales résultant de l'exécution d'un gage (ou de tout autre droit réel similaire) sur les Parts Sociales".

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. Arnoux, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2010. LAC/2010/1089. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

C. WERSANDT.

Référence de publication: 2010015502/140.

(100009942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Luxemburg Ski Resorts Invest GmbH, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 135.739.

Il est porté à la connaissance de tous que le contrat de domiciliation signé entre

Société domiciliée:

la société à responsabilité limitée LUXEMBURG SKI RESORTS INVEST GmbH

établie et ayant son siège social à L-1628 Luxembourg

27, rue des Glacis

R.C. Luxembourg B 135739

et

Domiciliataire:

Me Christian-Charles LAUER

Avocat à la Cour

27, rue des Glacis

L-1628 Luxembourg

a pris fin avec effet au 27 avril 2009.

Fait à Luxembourg, le 27 avril 2009.

Me Christian-Charles LAUER.

Référence de publication: 2010015903/20.

(100008069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

W.I.P. World International Project S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 113.275.

Dénonciation de siège

Le contrat de domiciliation signé entre la société AGIR Luxembourg S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg au 16, avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg et la société W.I.P. WORLD INTERNATIONAL PROJECT S.A., n° RCS Luxembourg B 113275, en date du 14 février 2006, a été dénoncé avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIR Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2010015959/13.

(100008017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

F&G Consulting GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 37, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 116.752.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/01/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010016081/13.

(100009564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

WAGNER GmbH Heizung-Klima-Sanitär, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6235 Beidweiler, 10, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 24.326.

Le bilan rectifié au 31.12.2008, qui remplace le bilan au 31.12.2008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010016083/14.

(100009574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Maliverne S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.759.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le 12 novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

SGG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.906,

ici représentée par Monsieur Ismaël HAJJAR, résidant professionnellement à Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 10 novembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de "MALIVERNE S.A."

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et une milles euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions ordinaires d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième lundi du mois d'avril, à 14.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les cent (100) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est estimé approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à 1 (un);
2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:
 - (i) Monsieur Jean-Claude BUFFIN, né à Charleroi (B), le 17 janvier 1961, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
 - (ii) Madame Saliha BOULHAIS, née à Florange (F), le 7 juin 1966, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
 - (iii) Madame Rita COUJON, née à Hayange (F), le 27 mai 1971, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommé commissaire de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2014; et

5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la comparante, le présent acte est établi en français, suivi d'une version anglaise. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine on the twelfth of November.

Before the undersigned, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SGG S.A., a "société anonyme" incorporated under Luxembourg law, registered office in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg and registered with the Registrar of companies of Luxembourg under the number B 65.906,

hereby represented by Mr. Ismaël HAJJAR, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated November 10th, 2009 (the Proxyholder).

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "MALIVERNE S.A."

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.2 The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

4.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at thirty one thousand euro (EUR 31.000,-) consisting of one hundred (100) ordinary shares with a par value of three hundred ten euro (EUR 310,-) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Monday of the month of April, at 02.00 pm. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons partic-

icipating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers. The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of Interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 18. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2010.

The first annual General Meeting will be held in 2011.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, hereby declares to subscribe to the one hundred (100) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty one thousand euro (EUR 31.000,-) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3 (three) and the number of auditors at 1 (one);
2. the following persons are appointed as directors:

(i) Mr. Jean-Claude BUFFIN, born in Charleroi (B), on January 17th, 1961, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(ii) Mrs Saliha BOULHAIS, born in Florange (F), on June 7th, 1966, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(iii) Mrs Rita COUJON, born in Hayange (F), on May 27th, 1971, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

3. that FIN-CONTROLE S.A., a public limited company (société anonyme) existing under Luxembourg law, with registered office at L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 42.230, be appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company;

4. that the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2014; and

5. that the address of the registered office of the Company is at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. At the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French versions, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: Ismaël HAJJAR, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 novembre 2009. LAC/2009/47982. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Référence de publication: 2010015717/499.

(100010072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Butterfly Topco Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.900.

Extract of the resolutions taken at the extraordinary general meeting held on December 23th, 2009

- The general meeting of shareholders resolved to acknowledge the resignation of Fin-Contrôle SA as statutory auditor of the Company with immediate effect.

- The general meeting of shareholders resolved to appoint Clybouw et associés Audit de banques et d'entreprises S.à.r.l. à responsabilité limitée, with registered address at 128, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B-77234, as statutory

auditor in replacement of Fin-Contrôle SA, resigning statutory auditor, for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2015.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 23 décembre 2009

- La société Fin-Contrôle SA, avec siège social au 12F rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg démissionne de son mandat de Commissaire aux comptes avec effet immédiat.

- La société Clybouw et associés Audit de banques et d'entreprises S.à.r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 128, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, enregistré sous le numéro du Registre de Commerce du Luxembourg B-77234 est nommée en tant que Commissaire aux comptes avec effet immédiat. Le mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2015.

Certifié sincère et conforme
Butterfly Topco Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2010016123/25.

(100009477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

TechPoint S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 93.637.

—
EXTRAIT

En date du 9 novembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Bart Zech, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de Monsieur Roeland P. Pels, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Frank Walenta, avec adresse professionnelle au «12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg», est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat.
- Madame Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au «12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg», est élue nouveau gérant B de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Pour extrait conforme
Frank Walenta

Référence de publication: 2010016142/19.

(100009762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

SAGRAL (Société Agricole des Grands Lacs) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 42.973.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 10 mars 2009 à 15.00 heures.

L'Assemblée Générale nomme les Administrateurs: Messieurs Marc Ambroisien et Sidney Bouvier ainsi que Madame Elise Lethuillier et le Commissaire aux Comptes H.R.T. Révision S.A. demeurant 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B51.238, pour une année. Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010016495/18.

(100010531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Revaler 21 Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 141.191.

Sitzniederlegung

Hiermit kündigen wir den mit der Revaler 21 Holding S.à.r.l. (R.C. B 141.191 Luxembourg) am 28.07.2008 abgeschlossenen Domizilierungsvertrag mit sofortiger Wirkung.

Ab dem 12.01.2010 hat die Gesellschaft somit nicht mehr ihren Sitz unter der Adresse:

11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Luxembourg, den 11.01.2010.

FIDUCIAIRE CONSEIL ET MANAGEMENT S.A.R.L, Société à responsabilité limitée

iV NASRI

Geschäftsführer

Référence de publication: 2010016682/15.

(100010907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Axios S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 73.683.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010016764/9.

(100010819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Revaler 21 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 140.139.

Sitzniederlegung

Hiermit kündigen wir den mit der Revaler 21 S.à.r.l. (R.C. B 140.139 Luxembourg) am 04.07.2008 abgeschlossenen Domizilierungsvertrag mit sofortiger Wirkung.

Ab dem 12.01.2010 hat die Gesellschaft somit nicht mehr ihren Sitz unter der Adresse:

11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Luxembourg, den 11.01.2010.

FIDUCIAIRE CONSEIL ET MANAGEMENT S.A.R.L, Société à responsabilité limitée

iV NASRI

Geschäftsführer

Référence de publication: 2010016683/15.

(100010912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Cordatus Recovery Partners II Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 145.531.

Par la présente, les gérants reconnaissent que le siège social de la Société est le suivant, et ce depuis 23 mars 2009:
31-33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Fait à Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Pour la Société

Russell Perchard

Un Mandataire

Référence de publication: 2010016667/14.

(100010607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

TL Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 82.125.

—
Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2008

L'Assemblée a transféré le siège social de la société au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

L'Assemblée a noté le changement d'adresse de Me René FALTZ et Me Tom FELGEN, tous deux administrateurs, au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

L'Assemblée a renouvelé le mandat d'administrateur de Me René FALTZ, né le 17/08/1953 à Luxembourg et résidant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale qui se réunira en 2013.

L'Assemblée a renouvelé le mandat d'administrateur de Me Tom FELGEN, né le 14/12/1971 à Luxembourg et résidant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale qui se réunira en 2013.

L'Assemblée a renouvelé le mandat d'administrateur de M. Tommy LUNDQVIST, né le 22/06/1954 à Caroli, Suède, et résidant professionnellement au Regeringsgatan 65, SE-103 93 Stockholm, Suède.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale qui se réunira en 2013.

L'Assemblée a renouvelé le mandat de délégué à la gestion journalière de M. Lennart STENKE, né le 22/09/1951 à Sundbyberg, Suède et résidant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale qui se réunira en 2013.

L'Assemblée a renouvelé le mandat de commissaire aux comptes de la société Server Group Europe S.A. (anciennement nommé The Server Group Europe S.A.), B 68.574, ayant son siège au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale qui se réunira en 2013.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010016674/30.

(100010659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Finspace S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 131.251.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Référence de publication: 2010016736/10.

(100010233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Imatra Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 74.965.

—
Il résulte d'un courrier recommandé du 13 janvier 2010 que:

- le contrat de domiciliation conclu entre la société et Maître Victor Elvinger, Avocat à la Cour, exerçant l'activité de domiciliaire à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010016676/12.

(100010290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Cube Transport S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 124.242.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2010016772/12.

(100010270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Xtreme (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 121.024.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of December,
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held a general meeting of the sole shareholder and sole non-voting mandatory redeemable preferred shares holder of XTREME (LUXEMBOURG), a société anonyme (public company limited by shares) duly incorporated by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster dated October 4th, 2006, published in the Mémorial C N° 2317 dated December 12th, 2006, having its registered office at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 121.024 (the "Company").

There appeared the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder");

Here represented by Régis Galiotto, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, through its attorney, requests the notary to enact that:

- (i) the representation of the Sole Shareholder and the number of shares held by it are shown on an attendance list.
- (ii) as appears from the attendance list, the 250 ordinary shares and the 250 non-voting mandatory redeemable preferred shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.
- (iii) the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of articles 8, 10 and 19 of the articles of association of the Company regarding the features of the non-voting mandatory redeemable preferred shares;

2. Increase in the share capital of the Company by a total amount of USD 30,800, so as to raise it from its current amount of USD 50,000 to USD 80,800, by the issue of 154 new ordinary shares of the Company with a nominal value of USD 100 each and the creation and issue of four additional classes of non-voting mandatory redeemable preferred shares consisting of a total of 154 non-voting mandatory redeemable preferred shares of the Company with a nominal value of USD 100 each, subject to the payment of a global share premium of USD 62,984,600;

3. Subscription to, and allocation and payment of, 154 new ordinary shares of the Company and 154 non-voting mandatory redeemable preferred shares by the sole shareholder of the Company with a contribution in cash of an amount of USD 15,400 and a contribution in kind consisting of receivables of a total principal amount of USD 63,000,000;

4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company; and;

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were taken:

First resolution

It is resolved to amend the features of the non-voting mandatory redeemable preferred shares issued and to be issued by the Company (the "Non-Voting MRPS") regarding:

- (i) their redemption, and

(ii) the preferred dividend they grant to the Non-Voting MRPS holder(s), as stated in the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 8. Voting Rights.** Each Ordinary Share is entitled to an identical voting right and each holder of Ordinary Share (s) has voting rights commensurate to such holder's ownership of Ordinary Shares.

Each Non-Voting MRPS does not entitle its holder to any voting right except in the situations laid-down under articles 44 (2) and 46 of the Law, i.e.:

- Non-Voting MRPS holders are entitled to vote in any general meeting called upon to deal with the following matters:
- Issuance of new shares entitled to preferential right(s);
- Determination of the preferential cumulative dividend attached to the Non-Voting MRPS;
- Conversion of the Non-Voting MRPS into Ordinary Shares;
- Decrease of the share capital of the Company;
- Any amendment to the purpose of the Company;
- Issuance of convertible bonds;
- Dissolution of the Company;
- Transformation of the Company into a company of another legal form in the meaning of article 46 (1) of the Law;

or

- Non-Voting MRPS shall have the same voting rights as the Ordinary Shares at all meetings, in the event that the Cumulative Preferred Dividends (as defined below under article 19) to which their holder(s) are entitled, have not been paid in their entirety despite the existence of profits available for that purpose during two successive financial years and until those Cumulative Preferred Dividends have been paid in full.

Other than the situations listed above, Non-Voting MRPS are not taken into consideration in order to determine the conditions as to quorum and majority at general meetings.

Non-Voting MRPS holders are entitled to receive the same convening notice, documents, reports and information on the Company as the Ordinary Share holders.

(...)

Art. 10. Transfer and redemption of shares. Shares are freely transferable.

Shares can be redeemed under the conditions laid-down by the Law.

Non-Voting MRPS are redeemable shares within the meaning of, and their redemption shall be governed by, article 49-8 of the Law.

Outstanding Non-Voting MRPS shall be redeemed by the Company:

- at any time, upon its request and at its sole discretion;
- at the latest on the tenth anniversary of the issue date of the non-Voting MRPS (the "Maturity Date").

The redemption of the Non-Voting MRPS is subject to the following conditions:

1. it can only be made by using either sums available for distribution in accordance with the Law or the proceeds of a new issue made with a view to carry out such redemption;

2. except in the event of a new issue made with a view to carry out such redemption, an amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof the par value of all the outstanding Non-Voting MRPS to be redeemed must be allocated to a reserve which cannot be distributed to the Shareholders except in the event of a decrease of the subscribed share capital of the Company; except in this specific case, the reserve can only be used to increase the subscribed share capital of the Company by capitalization of this reserve;

3. each holder of redeemed Non-Voting MRPS is entitled to receive a payment in cash or in kind per redeemed Non-Voting MRPS (the "Redemption Price") equal to:

- i. the nominal value, or, in the absence thereof the par value of its redeemed Non-Voting MRPS; plus
- ii. an amount corresponding to a portion of the Non-Voting MRPS Share Premium Account attached to the Class of MRPS to which that Non-Voting MRPS belongs equal to the balance of the Non-Voting MRPS Share Premium Account attached to that Class of MRPS divided by the number of outstanding Non-Voting MRPS in that Class of MRPS prior to the redemption; plus
- iii. all and any accrued but unpaid Cumulative Preferred Dividend that the redeemed Non-Voting MRPS is entitled to receive at the time of the redemption; plus
- iv. all and any accrued but unpaid Preferred Dividend that the redeemed Non-Voting MRPS is entitled to receive at the time of the redemption; plus finally

v. an amount corresponding to the portion of the Non-Voting MRPS Reserve Account attached to the Class of MRPS to which that Non-Voting MRPS belongs equal to the balance of the Non-Voting MRPS Reserve Account attached to that Class of MRPS divided by the number of outstanding Non-Voting MRPS in that Class of MRPS prior to the redemption;

4. the payment of the amounts under 3.ii. to 3.v. above may only be paid from sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law (the "Available Sums").

However, on the Maturity Date, if Available Sums are insufficient for the Company to redeem all the Non-Voting MRPS, the redemption of all the Non-Voting MRPS will not be hindered; such insufficiency only entails the deferment of the payment of the Redemption Price due on the Maturity Date (the "Redemption Price at Maturity"). In this latter case, the Company shall pay to the holders of the redeemed Non-Voting MRPS only a portion of the Redemption Price at Maturity up to the amount of the Available Sums on the Maturity Date, the remaining part of the Repurchase Price, will be paid, in one or several installments as soon as the Company will have sufficient Available Sums for this purpose.

As long as the Redemption Price, as from Maturity has not been paid in full, no dividend shall be paid to the Shareholders.
(...)

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

The net profits of the Company may be distributed by the general meeting of the Shareholders as follows:

Each year, 5% (five percent) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

Each financial year, out of the remaining profits after allocation to the legal reserve, calculated in accordance with Luxembourg GAAP, (the "Available Profits") each Non-Voting MRPS holder is entitled to:

i. a first cumulative preferred dividend per Non-Voting MRPS it/he holds (the "Cumulative Preferred Dividend per Non-Voting MRPS", the aggregate of the Cumulative Preferred Dividend per Non-Voting MRPS being referred to as the "Cumulative Preferred Dividend") equal to 1% (one percent) of the nominal value or par value of that Non-Voting MRPS; such dividend shall accrue daily on the basis of a 360 day year; and

ii. a preferred dividend per Non-Voting MRPS it/holds (the "Preferred Dividend per Non-Voting MRPS", the aggregate of the Preferred Dividend per Non-Voting MRPS being referred to as the "Preferred Dividend") equal to an amount equal to a fraction, the numerator of which equals to:

98% (ninety-eight percent) of any income and/or gain, whether direct or indirect, generated by the asset(s) financed by the Class of that Non-Voting MRPS,

less any expenses (including write-down in value) in relation with these financed asset(s)

less any part of general expenses as allocated to these financed asset(s) proportionally to the respective value of these financed assets in the total assets of the Company;

the denominator of which equals to the number of outstanding MRPS in that Class of MRPS);

less the amount of the Cumulative Preferred Dividend per Non-Voting MRPS;

such Preferred Dividend shall accrue daily on the basis of a 360 day year.

The Cumulative Preferred Dividend shall be increased by the amount of the Cumulative Preferred Dividend that has not been distributed, whether in full or in part, over the past financial years.

Should the Available Profits reduced by the amount of the Cumulative Preferred Dividend, be sufficient to distribute the Preferred Dividend, in whole or in part, and the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, the general meeting of the shareholders, take no distribution resolution with respect to such Preferred Dividend, the amount of the Preferred Dividend that should have been distributed to the holders of the Non-Voting MRPS, shall be automatically allocated to a distributable reserve booked in a Non-Voting MRPS reserve account (the "Non-Voting MRPS Reserve Account") specific to the Class of MRPS to which that Non-Voting MRPS belongs and such reserve shall remain attached to that Class of MRPS.

After either (i) distribution of the Cumulative Preferred Dividend and distribution of the Preferred Dividend or (ii) distribution of the Cumulative Preferred Dividend and allocation of the Preferred Dividend to the Non-Voting MRPS Reserve Account, the remainder of the Available Profits may be distributed to the holders of Ordinary Shares.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken during a general meeting of one or more shareholders present or represented and holding more than half of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares he/they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Each holder of Ordinary Share(s) is entitled to a fraction of the total profit distributed to all the Ordinary Shares in proportion of the Ordinary Share(s) he holds in the Company""

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by a total amount of USD 30,800, so as to raise it from its current amount of USD 50,000 to USD 80,800, by the issue of 154 new ordinary shares of the Company with a nominal value of USD 100 each and the creation and issue of four additional classes of Non-Voting MRPS constituting of a total of 154 Non-Voting MRPS of the Company, namely classes G to J Non-Voting MRPS (the "Four Additional Classes of Non-Voting MRPS"), with a nominal value of USD 100 each, subject to the payment of a global share premium of USD 62,984,600, the whole to be fully paid up by the Sole Shareholder with contributions in cash and in kind.

Third resolution

It is resolved to accept the subscription to the increase in the share capital of USD 30,800 and the payment of the global share premium of USD 62,984,600 by the Sole Shareholder with:

- a contribution in cash for an amount of USD 15,400 (the "Contribution in Cash"); and
- contributions in kind (the "Contributions in Kind") consisting of receivables it holds against the Company for a principal amount of USD 63,000,000 (the "Receivables").

(The Contribution in Cash and the Contributions in Kind are hereinafter collectively referred to as the "Contributions").

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy-holder, thereupon declared:

- to subscribe to the above mentioned increase in the share capital up to an amount of USD 15,400 with the Contribution in Cash, and therefore to fully subscribe to 154 ordinary shares of the Company;
- to subscribe to the above mentioned increase in the share capital up to an amount of USD 15,400 and as a consequence to the Four Additional Classes of Non-Voting MRPS, subject to the payment of the global share premium of USD 62,984,600, with the Contributions in Kind as follows:
 - 44 Class G Non-Voting MRPS, with an attached share premium of USD 17,995,600;
 - 44 Class H Non-Voting MRPS with an attached share premium of USD 17,995,600;
 - 33 Class I Non-Voting MRPS with an attached share premium of USD 13,496,700; and
 - 33 Class J Non-Voting MRPS with an attached share premium of USD 13,496,700;

As a result, all the 154 ordinary shares and all the 154 Non-Voting MRPS have been fully paid up with the Contributions.

Evaluation

The value of the Contributions in Kind, that is the total value of the Receivables, is USD 63,000,000

In accordance with articles 32-1 and 26-1 (1) of the Luxembourg companies' law such contribution in kind has been reviewed by Interaudit S.à r.l., réviseurs d'entreprises, with registered office at 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, an independent auditor (Réviseur d'Entreprise), represented by Edward Kostka and Vincent Dogs, and its report dated December 15, 2009, concludes as follows:

Conclusion:

"Based on the verifications carried out as described above, we express no observation on the value of the contribution which corresponds at least to the number and nominal value of the shares to be issued as consideration."

Such report, after signature "ne varietur" by the attorney of the Sole Shareholder and the notary will remain here annexed.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the existence of the Contributions in Kind has been given to the undersigned notary.

Proof of the existence of the Contribution in Cash has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, contributor represented as stated here above, expressly declares that:

- (i) the Sole Shareholder is the sole legal owner of the Receivables;
- (ii) the Receivables are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iii) the Receivables are not the object of a dispute or claim;
- (iv) the Receivables are freely transferable with all the rights attached thereto; and
- (v) all formalities subsequent to contribution of the Receivables required under any applicable law will be carried out in order for the contributions to be valid anywhere and towards any third party.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Contributions having been fully carried out and the required payments made, the Sole Shareholder resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 80,800 (eighty thousand eight hundred U.S. dollars) divided into the following classes of shares:

- 404 (four hundred and four) ordinary shares ("Ordinary Shares");
- 45 (forty-five) non-voting mandatory redeemable preferred shares (the Class A MRPS);

- 45 (forty-five) non-voting mandatory redeemable preferred shares (the "Class B MRPS");
- 32 (thirty-two) non-voting mandatory redeemable preferred shares (the "Class C MRPS");
- 48 (forty-eight) non-voting mandatory redeemable preferred shares (the "Class D MRPS");
- 32 (thirty-two) non-voting mandatory redeemable preferred shares (the "Class E MRPS");
- 48 (forty-eight) non-voting mandatory redeemable preferred shares (the "Class F MRPS");
- 44 (forty-four) non-voting mandatory redeemable preferred shares (the "Class G MRPS");
- 44 (forty-four) non-voting mandatory redeemable preferred shares (the Class H MRPS");
- 33 (thirty-three) non-voting mandatory redeemable preferred shares (the "Class I MRPS"); and
- 33 (thirty-three) non-voting mandatory redeemable preferred shares (the "Class J MRPS");

(the Class A MRPS, the Class B MRPS, the Class C MRPS, the Class D MRPS, the Class E MRPS, the Class F MRPS, the Class G MRPS, the Class H MRPS, the Class I MRPS and the Class J MRPS are each hereinafter referred to as a "Class of MRPS"; all the non-voting mandatory redeemable preferred shares, whatever their class, are hereinafter referred to as "Non-Voting MRPS"); the Non-Voting MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter collectively referred to as the "Shares" and individually as a "Share"; and the holders of the Ordinary Shares and/or Non-Voting MRPS are hereinafter collectively referred to as the "Shareholders").

All the Shares have a nominal value of USD 100 each and are fully paid-up.

All the Shares are in nominative form.

Non-Voting MRPS are vested with identical voting and financial rights.

A Shareholders' register shall be kept by the Company at its registered office. The Shareholders' register shall mention the name and the address of each Shareholder as notified by that Shareholder to the Company, the number of the Shares held by each Shareholder, the amount paid-up on each Share, and, as the case may be, the date and details of any Share transfer or conversion. Each Shareholder shall notify in writing to the Company its address and any change thereof.

The share capital and the authorized share capital, as the case may be, may be increased or reduced from time to time by means of a resolution of the extraordinary general meeting of the Shareholders taken in the manner provided for an amendment of the Articles.

The board of directors may delegate to any director or any other duly authorized person, the power of acknowledging the contribution and receiving payment for the shares representing all or part of the increase of capital within the authorized capital.

Share premium paid on Ordinary Shares or Non-Voting MRPS shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

- any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an Ordinary Share share premium account (the "Ordinary Share Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares;
- any share premium paid on a Non-Voting MRPS shall be booked in a Non-Voting MRPS share premium account (the "Non-Voting MRPS Share Premium Account") specific to the Class of MRPS to which that Non-Voting MRPS belongs and such share premium shall remain attached to that Class of MRPS."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present notarial deed, have been estimated at about seven thousand Euros (7,000.- EUR).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société XTREME (LUXEMBOURG), S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 4 octobre 2006, publiée au Mémorial C, N° 2317 du 12 décembre 2006, ayant son siège social au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.024 (la «Société»).

A comparu l'actionnaire unique de la Société (l'«Actionnaire Unique»),

ici représenté par Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, prie le notaire d'acter que:

(i) la représentation de l'Actionnaire Unique, et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés dans une liste de présence;

(ii) il ressort de la liste de présence que les 250 actions ordinaires et les 250 actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Actionnaire Unique a été dûment informé; et que

(iii) l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification des articles 8, 10 et 19 des statuts de la Société concernant les caractéristiques des actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote;

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 30.800 USD, pour le porter de son montant actuel de 50.000 USD à 80.800 USD, par l'émission de 154 nouvelles actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale de 100 USD chacune et par la création et l'émission de quatre classes supplémentaires d'actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote de la Société consistant en un total de 154 actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote d'une valeur nominale de 100 USD chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 62.984.600 USD;

3. Souscription, allocation et paiement des 154 nouvelles actions ordinaires de la Société et 154 actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote de la Société par l'actionnaire unique de la Société par un apport en numéraire d'un montant de 15.400 USD et un apport en nature de créances d'un montant de 63.000.000 USD;

4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital de la Société, et

5. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Actionnaire Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de modifier les caractéristiques des actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote émises, et à émettre, par la Société (les «MRPS Sans Droit de Vote») telles que figurant dans les statuts de la Société et relatives à:

(i) leur rachat, et au

(ii) dividende privilégié accordé au(x) détenteur(s) de MRPS Sans Droit de Vote.

comme suit:

«Art. 8. Droits de vote. Chaque Action Ordinaire confère un droit de vote identique et chaque détenteur d'Action (s) Ordinaire(s) dispose de droits de vote proportionnels au nombre de Action(s) Ordinaire(s) qu'il détient.

Chaque MRPS sans Droit de Vote ne confère aucun droit de vote à son détenteur, sauf dans les cas visés aux articles 44 (2) et 46 de la Loi, c'est-à-dire:

- Elles confèrent un droit de vote dans toute assemblée générale convoquée pour délibérer sur les questions suivantes:
- L'émission de nouvelles actions conférant des droits privilégiés;
- La fixation du dividende privilégié récupérable attaché aux MRPS sans Droit de Vote;
- La conversion de MRPS sans Droit de Vote en Actions Ordinaires;
- La réduction du capital social de la Société;
- Toute modification de l'objet social de la Société;
- L'émission d'obligations convertibles;
- La dissolution de la Société;
- La transformation de la Société en une société d'une autre forme juridique au sens de l'article 46(1) de la Loi; ou.
- Elles confèrent le même droit de vote que les Actions Ordinaires dans toute assemblée, lorsque, le Dividende Cumulatif Préférentiel (tel que défini à l'article 19) auquel leur(s) détenteur(s) ont droit, n'a pas été entièrement mis en paiement malgré l'existence de bénéfice disponible à cet effet, pendant deux exercices successifs et ce jusqu'à ce que ce Dividende Cumulatif Préférentiel ait été intégralement mis en paiement.

Hormis les hypothèses visées ci-dessus, les MRPS sans Droit de Vote ne sont pas prises en considération afin de déterminer les règles de quorum et de majorité pour la tenue des assemblées générales.

Les détenteurs de MRPS sans Droit de Vote bénéficient des mêmes droits quant à la réception des convocations, documents, rapports et informations sur la Société que les détenteurs d'Actions Ordinaires.

(...)

Art. 10. Transfert et rachat des actions. Les Actions sont librement cessibles.

Les Actions peuvent être rachetées selon les conditions prévues par la Loi. Les MRPS sans Droit de Vote sont des actions rachetables au sens de l'article 49-8 de la Loi qui régit également leurs conditions de rachat.

Les MRPS sans Droit de Vote émises doivent être rachetées par la Société:

- A tout moment, à sa demande et à sa seule discrétion;
- Au plus tard à la date du dixième anniversaire de la date d'émission des MRPS sans Droit de Vote (la «Date d'Echéance»).

Le rachat des MRPS sans Droit de Vote est subordonné au respect des conditions suivantes:

1. le rachat n'est possible qu'en utilisant des fonds distribuables en vertu de la Loi ou le produit d'une nouvelle émission réalisée en vue de procéder à un tel rachat;

2. sauf dans le cas d'une nouvelle émission réalisée en vue de procéder à un rachat, un montant égal à la valeur nominale ou, à défaut, au pair comptable de toutes les MRPS sans Droit de Vote émises et devant être rachetées doit être affecté à une réserve qui ne peut être distribuée aux Actionnaires, sauf cas de réduction du capital social de la Société. Sauf dans ce cas particulier, la réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital social de la Société par incorporation de cette réserve au capital social;

3. pour chaque MRPS sans Droit de Vote rachetée, le détenteur des MRPS sans Droit de Vote rachetées est en droit de recevoir un paiement par MRPS sans Droit de Vote en espèces ou en nature (le «Prix de Rachat») égal à:

- i. la valeur nominale ou, à défaut, le pair comptable de la MRPS sans Droit de Vote rachetée, plus
- ii. un montant correspondant à la portion du Compte de Prime d'Emission des MRPS sans Droit de Vote attaché à la Classe de MRPS à laquelle cette MRPS sans Droit de Vote appartient, ce montant étant égal au solde du Compte de Prime d'Emission des MRPS sans Droit de Vote attaché à cette Classe de MRPS divisé par le nombre de MRPS sans Droit de Vote émises dans cette Classe de MRPS avant le rachat, plus
- iii. tout Dividende Cumulatif Préférentiel courus non payé auquel la MRPS sans Droit de Vote rachetée donne droit au moment du rachat, plus
- iv. tout Dividende Préférentiel courus non payé auquel donne droit la MRPS sans Droit de Vote rachetée au moment du rachat; plus enfin
- v. un montant correspondant à la portion du Compte de Réserve des MRPS sans Droit de Vote attaché à la Classe de MRPS à laquelle cette MRPS sans Droit de Vote appartient, égal au solde du Compte de Réserve des MRPS sans Droit de Vote attaché à cette Classe de MRPS, divisé par le nombre de MRPS sans Droit de Vote en circulation dans cette Classe de MRPS avant le rachat,

4. le paiement des sommes dues en vertu de 3.ii. à 3.v. ci-dessus ne peut être opéré qu'au moyen de fonds distribuables en vertu de l'article 72-1 de la Loi (les «Sommes Disponibles»).

Toutefois, à la Date d'Echéance, si les Sommes Disponibles sont insuffisantes pour que la Société puisse racheter la totalité des MRPS sans Droit de Vote, le rachat de toutes les MRPS sans Droit de Vote ne sera pas entravé, cette insuffisance n'entraînant que le report du paiement du Prix de Rachat dû à la Date d'Echéance (le «Prix de Rachat à l'Echéance»). Dans ce dernier cas, la Société devra seulement verser aux détenteurs des MRPS sans Droit de Vote rachetées une partie seulement du Prix de Rachat à l'Echéance, jusqu'à concurrence du montant des Sommes Disponibles à la Date d'Echéance, la partie restante du Prix de Rachat, sera versée, en un ou plusieurs versements dès que la Société disposera de Sommes Disponibles suffisantes à cet effet.

Tant que le Prix de Rachat, à partir de l'Echéance n'aura pas été intégralement payé, aucun dividende ne sera payé aux Actionnaires.

(...)

Art. 19. Bénéfice. Le solde positif du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires, représente le bénéfice net de la Société.

Le bénéfice net de la Société peut être distribué par l'assemblée générale des Actionnaires comme suit:

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devra être reprise à tout moment jusqu'à entière reconstitution si elle venait à redescendre sous le seuil de 10% du capital social.

Pour chaque exercice social, sur les bénéfices restants après affectation à la réserve légale et calculés selon les principes comptables généralement reconnus au Grand-Duché de Luxembourg (le «Bénéfice Disponible»), chaque détenteur de MRPS sans Droit de Vote a droit à:

- i. un premier dividende cumulatif préférentiel par MRPS sans Droit de Vote qu'il détient (le «Dividende Cumulatif Préférentiel par MRPS sans Droit de Vote»), le montant global des Dividende Cumulatif Préférentiel par MRPS sans Droit de Vote étant ci-après dénommé le «Dividende Cumulatif Préférentiel») égal à 1% (un pour cent) de la valeur nominale

ou du pair comptable de cette MRPS sans Droit de Vote; ces dividendes se calculant quotidiennement sur le fondement d'une année de 360 jours; et

ii. un dividende préférentiel par MRPS sans Droit de Vote qu'il détient (le «Dividende Préférentiel par MRPS sans Droit de Vote», le montant global des Dividende Préférentiel par MRPS sans Droit de Vote étant ci-après dénommé le «Dividende Préférentiel») d'un montant égal à une fraction dont le numérateur est égal à:

98% (quatre-vingt-dix-huit pour cent) de tout revenu et/ou toute plus-value, directs ou indirects, générés par l'(les) actif(s) financés par la Classe de cette MRPS sans Droit de Vote

moins toute dépense (y compris toute dépréciation de valeur) en relation avec ces actifs financés

moins toute partie des frais généraux attribuée à ces actifs financés proportionnellement à la valeur respective de ces actifs financés dans le total des actifs de la Société;

et dont le dénominateur est égal au nombre des MRPS en circulation dans la Classe de MRPS)

moins le montant du Dividende Cumulatif Préférentiel par MRPS sans Droit de Vote

un tel Dividende Privilégié courant quotidiennement sur le fondement d'un année de 360 jours

Le Dividende Cumulatif Préférentiel est augmenté, par le montant du Dividende Cumulatif Préférentiel qui n'aurait pas été distribué, que ce soit en totalité ou en partie, au cours des derniers exercices sociaux.

Si le Bénéfice Disponible réduit du montant du Dividende Cumulatif Préférentiel, est suffisant pour distribuer le Dividende Préférentiel, en tout ou en partie, et que l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires, ne prend pas de décision de distribution d'un tel Dividende Préférentiel, le montant du Dividende Préférentiel qui aurait dû être distribué aux détenteurs de MRPS sans Droit de Vote, sera automatiquement affecté à une réserve distribuable comptabilisée dans un compte de réserve de MRPS sans Droit de Vote (le «Compte de Réserve des MRPS sans Droit de Vote») spécifique à la Classe de MRPS à laquelle cette MRPS sans Droit de Vote appartient, une telle réserve restant attachée à cette Classe de MRPS.

Après chaque (i) distribution du Dividende Cumulatif Préférentiel et distribution du Dividende Préférentiel, ou (ii) distribution du Dividende Cumulatif Préférentiel et affectation du Dividende Préférentiel au Compte de Réserve des MRPS sans Droit de Vote, le reliquat du Bénéfice Disponible pourra être distribué aux détenteurs d'Actions Ordinaires.

Ce reliquat de bénéfices est alloué par l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par résolution prise durant une assemblée générale par un ou plusieurs actionnaires présents ou représentés et représentant plus de la moitié du capital social de la Société, décidant soit de le distribuer proportionnellement au nombre d'actions qu'il(s) détient (détenient), soit de le reporter à nouveau, soit encore de l'allouer à une réserve distribuable.

Chaque détenteur d'Actions Ordinaires(s) à droit à une fraction du total des bénéfices distribués à toutes les Actions Ordinaires proportionnellement au nombre d'Actions Ordinaire(s) qu'il détient dans la Société.»

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 30.800 USD pour le porter de son montant actuel de 50.000 USD à 80.800 USD, par l'émission de 154 nouvelles actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale de 100 USD chacune et la création et l'émission de quatre classes supplémentaires de MRPS Sans Droit de Vote pour un total de 154 MRPS Sans Droit de Vote de la Société, à savoir les Classes G à J de MRPS Sans Droit de Vote (les «Quatre Classes Supplémentaires de MRPS Sans Droit de Vote»), d'une valeur nominale de 100 USD chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 62.984.600 USD, le tout étant intégralement libéré et payé par l'Actionnaire Unique par des apports en numéraire et en nature.

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription à l'augmentation du capital sociale d'un montant de 30.800 USD et le paiement de la prime d'émission d'un montant de 62.984.600 USD par l'Actionnaire Unique au moyen:

- d'un apport en numéraire de 15.400 USD (l'«Apport en Numéraire»); et
- d'apports en nature (les «Apports en Nature») de créances contre la Société pour un montant principal de 63.000.000 USD (les «Créances»).

(L'Apport en Numéraire et les Apports en Nature sont ci-après ensemble désignés comme les «Apports»).

Intervention - Souscription - Paiement

L'Actionnaire Unique, représenté par son mandataire, a alors déclaré:

- souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée pour un montant de 15.400 USD au moyen de l'Apport en Numéraire, et par conséquent de souscrire intégralement aux 154 actions ordinaires de la Société;
- souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée pour un montant de 15.400 USD, et par conséquent aux Quatre Classes Supplémentaires de MRPS Sans Droit de Vote, moyennant paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 62.984.600 USD au moyen des Apports en Nature comme suit:
 - 44 MRPS Sans Droit de Vote de Classe G, auxquelles une prime d'émission de 17.995.600 USD est attachée;
 - 44 MRPS Sans Droit de Vote de Classe H, auxquelles une prime d'émission de 17.995.600 USD est attachée;

- 33 MRPS Sans Droit de Vote de Classe I, auxquelles une prime d'émission de 13.496.700 USD est attachée;
- 33 MRPS Sans Droit de Vote de Classe J, auxquelles une prime d'émission de 13.496.700 USD est attachée;

Par conséquent, la totalité des 154 actions ordinaires et des 154 MRPS Sans Droit de Vote a été intégralement libérée au moyen des Apports.

Evaluation

La valeur des Apports en Nature, correspondant à la valeur des Créances est de 63.000.000 USD.

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (1) de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales ces apports en nature ont été contrôlés par Interaudit S.à r.l., réviseurs d'entreprises, ayant son siège social à 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, un réviseur d'entreprise indépendant, représenté par Edward Kostka and Vincent Dogs, et son rapport du 15 décembre 2009, indique ce qui suit:

Conclusion:

«Based on the verifications carried out as described above, we express no observation on the value of the contribution which corresponds at least to the number and nominal value of the shares to be issued as consideration.»

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de l'Actionnaire Unique et le notaire, restera annexé au présent acte

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence des Apports en Nature a été donnée au notaire soussigné.

Preuve de l'existence de l'Apport en Numéraire a également été donnée au notaire soussigné par la présentation d'un certificat de blocage des fonds.

Réalisation effective de l'apport

L'Actionnaire Unique, souscripteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) l'Actionnaire Unique est le seul propriétaire des Créances;
- (ii) les Créances sont libres de toute charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iii) les Créances ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (iv) les Créances sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- (v) toute formalité subséquente à l'apport des Créances requise conformément aux lois applicables sera menée à bien afin que les Apports soient opposables à l'égard de tous tiers et en tout lieu.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, les Apports ayant été pleinement réalisés et le paiement requis ayant été fait, l'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

«Art. 6. Capital. Le capital social de la Société est fixé à 80.800 USD (quatre-vingt mille huit cents U.S. dollars) composé des classes d'actions suivantes:

- 404 (quatre cent quatre) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»),
- 45 (quarante-cinq) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote (les «MRPS de Classe A»),
- 45 (quarante-cinq) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote (les «MRPS de Classe B»),
- 32 (trente-deux) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote (les «MRPS de Classe C»),
- 48 (quarante-huit) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote (les «MRPS de Classe D»),
- 32 (trente-deux) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote (les «MRPS de Classe E»), et
- 48 (quarante-huit) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote (les «MRPS de Classe F»),
- 44 (quarante-quatre) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote (les «MRPS de Classe G»),
- 44 (quarante-quatre) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote (les «MRPS de Classe H»),
- 33 (trente-trois) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote (les «MRPS de Classe I»), et
- 33 (trente-trois) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote (les «MRPS de Classe J»);

(les classes composées respectivement par les MRPS de Classe A, les MRPS de Classe B, les MRPS de Classe C, les MRPS de Classe D, les MRPS de Classe E, les MRPS de Classe F, les MRPS de Classe G, les MRPS de Classe H, les MRPS de Classe I, les MRPS de Classe J sont chacune ci-après désignée comme une «Classe de MRPS»; L'ensemble des actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote, quel que soit leur classe, est désigné ci-après comme les «MRPS sans Droit de Vote»); Les MRPS sans Droit de Vote et les Actions Ordinaires sont collectivement désignées ci-après par les «Actions», ou chacune séparément une «Action», et les détenteurs d'Actions Ordinaires et/ou de MRPS sans Droit de Vote sont collectivement désignés ci-après comme les «Actionnaires»).

Toutes les Actions ont une valeur nominale de 100 USD chacune et sont entièrement souscrites et libérées.

Toutes les Actions sont nominatives.

Les droits de vote et financiers attachés à l'ensemble des MPRS sans Droit de Vote sont identiques.

Un registre des Actionnaires est tenu par la Société à son siège social. Le registre des Actionnaires doit documenter le nom et l'adresse de chaque Actionnaire tel que communiqués par ledit Actionnaire à la Société, le nombre d'Actions qu'il détient, le montant libéré par Action et, le cas échéant, la date et les informations relatives à tout transfert ou toute conversion d'Actions. Tout Actionnaire doit notifier par écrit à la Société son adresse et tout changement y relatif.

Le capital social et le capital social autorisé, le cas échéant, peuvent être augmentés ou réduits par résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur ou toute autre personne autorisée le pouvoir de constater les apports et de recevoir paiement des actions représentant tout ou partie de l'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé.

La prime d'émission payée en relation avec les Actions Ordinaires et les MRPS sans Droit de Vote doit être comptabilisée dans des comptes de prime d'émission particuliers comme suit:

- Toute prime d'émission payée en relation avec des Actions Ordinaires doit être comptabilisée dans un compte de prime d'émission des Actions Ordinaires (le «Compte de Prime d'Emission des Actions Ordinaires») et une telle prime d'émission doit demeurer attachée aux Actions Ordinaires;

- Toute prime d'émission payée en relation avec une MRPS sans Droit de Vote doit être comptabilisée dans un compte de prime d'émission des MRPS sans Droit de Vote (le «Compte de Prime d'Emission des MRPS sans Droit de Vote») spécifique à la Classe de MRPS à laquelle les MRPS sans Droit de Vote appartiennent, et cette prime d'émission restera attachée à cette Classe de MRPS».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte notarié, est estimé à sept mille Euros (7.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la personne comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande du comparant, agissant par son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 janvier 2010. Relation LAC/2010/156. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Joseph ELVINGER

p.d. Signature

Référence de publication: 2010015547/518.

(100010137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Mars Propco 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.308.

— EXTRAIT

Avec effet au 13 août 2007, l'associé unique, Mars Holdco 1 S.à r.l., de la Société, a transféré son siège au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010016513/15.

(100010416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Mars Propco 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.309.

—
EXTRAIT

Avec effet au 13 août 2007, l'associé unique, Mars Holdco 1 S.à r.l., de la Société, a transféré son siège au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010016514/15.

(100010420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Tallis 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 107.907.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 16 novembre 2009

Monsieur Lennart STENKE a démissionné de son poste de gérant de la société.

Monsieur Nicolas KRUCHTEN, directeur, né le 28 août 1957 à Luxembourg, domicilié 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, a été élu au poste de gérant de la société.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010016529/14.

(100010687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Du Poète A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselsborn.

R.C.S. Luxembourg B 134.257.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Référence de publication: 2010016767/10.

(100010933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Helius International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 104.078.

En notre qualité d'agent domiciliaire de la société susmentionnée, nous vous informons que Monsieur Bart Zech a démissionné de son poste de gérant avec effet au 11 janvier 2010 et vous remercions de faire le nécessaire en matière de dépôt et de publication.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Société domiciliaire

Frank Walenta / Marjoleine van Oort

Référence de publication: 2010016503/14.

(100010385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Hamel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 38.838.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 15 avril 2009 à 14.00 heures.

L'Assemblée Générale nomme les Administrateurs: Messieurs Marc Ambroisien et Sidney Bouvier ainsi que Madame Elise Lethuillier et H.R.T. Révision S.A., en tant que Commissaire aux Comptes, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro B.51.238, pour une année. Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010016496/18.

(100010529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

H.B.P. (Holding) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 66.872.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 24 avril 2009 à 17.30 heures.

L'Assemblée Générale nomme les Administrateurs: Messieurs Marc Ambroisien et Sidney Bouvier ainsi que Madame Elise Lethuillier et H.R.T. Revision S.A., en tant que Commissaire aux Comptes, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg et inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro B51.238 pour une année. Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010016498/18.

(100010512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

MCG Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.850,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 115.502.

—
Extrait des résolutions prises les associés au siège social de la société:

1) Les associés acceptent la démission de Mr Christophe Fasbender de sa fonction de gérant de classe B de la société avec effet au 15 décembre 2009.

2) Les associés décident de nommer, en tant que nouveau gérant de classe B de la société, la société Shaftesbury Corporate Management Services (Luxembourg) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 133.375 et dont le siège social est situé au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour une période de trois ans et avec effet au 15 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MCG INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010016579/18.

(100010924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Silverlake SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 108.866.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung

Die Ordentliche Generalversammlung vom 12. Januar 2010 der Silverlake SICAV hat folgende Beschlüsse gefasst:

4.) Für den Zeitraum bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011 werden folgende Personen als Verwaltungsratsmitglieder wiedergewählt:

Herr Bernhard Singer (Vorsitzender)
Herr Olivier-Joachim Weddrien (stellv. Vorsitzender)
Herr Thomas Gehlen (Mitglied)

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen.

Die Aktionäre beschließen einstimmig bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011, Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxemburg als Wirtschaftsprüfer zu wählen.

Luxemburg, den 12. Januar 2010.

Für Silverlake SICAV

DZ BANK International S.A.

Vera Augsdörfer / Thomas Haselhorst

Référence de publication: 2010016491/21.

(100010623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Vittoria Timber, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 46.748.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2009 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Madame Nathalie THUNUS et de Messieurs Luciano DAL ZOTTO et Guy SCHOSSELER, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Nico BECKER, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

Pour extrait conforme

VITTORIA TIMBER, Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2010016587/16.

(100010815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

FIBER Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 108.183.

—
Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 17 décembre 2009

L'Assemblée a accepté la démission de M. Lennart STENKE de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué de la société.

L'Assemblée a nommé en remplacement M. Nicolas KRUCHTEN, né le 28/08/1957 à Luxembourg et résidant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, au poste d'administrateur et d'administrateur délégué.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée qui se réunira en 2011.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010016530/17.

(100010691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Beim Alen Tuurm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7555 Mersch, 5-6, rue Jean Majerus.

R.C.S. Luxembourg B 68.238.

—
EXTRAIT

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire datée du 22 décembre 2009, enregistrée au Registre de Commerce à Luxembourg, le 4 janvier 2010, référence: L10000446.05, l'unique associée, Madame Marie-Josée DOSTERT, demeurant à Mullendorf, agissant en lieu et place de l'assemblée générale de la société à responsabilité limitée BEIM ALEN TUURM S.à.r.l., avec siège social à Mersch, 5-6, rue Jean Majerus inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 68.238 a pris les résolutions suivantes:

- Elle révoque de son poste de gérant, Monsieur Carlo DOSTERT.
- Elle se nomme gérante unique pour une durée indéterminée en lieu et place de son mandat de gérance.
- La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante unique.

POUR EXTRAIT, délivré aux fins de publication au Mémorial.

Mersch, le 13 janvier 2010.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2010016535/18.

(100010625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Chriplan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 76.042.

—
Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 10 décembre 2009 que:

- Le mandat de l'administrateur Aloyse WAGNER, demeurant à L-2941 Luxembourg, 16, rue Tony Neuman est prolongé pour une durée de 3 ans.
- Le mandat du commissaire aux comptes BADDE-WOLTZ Josée, demeurant à L-5825 Fentange, 28, rue Victor Feyder est prolongé pour une durée de 3 ans.

Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.01.2010.

G.T. Experts Comptables sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010016539/18.

(100010429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Roper Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 426.350,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 103.066.

—
Par contrat sous seing privé du 9 décembre 2009, les 2 associés de la Société, Roper Industries, Inc. détenant 14.377 parts sociales et Roper Scientific, Inc. détenant 2.677 parts sociales ont transféré toutes les parts sociales qu'ils détenaient dans la Société, représentant 100% du capital social de la Société (soit 17.054 parts sociales) à Roper International Holding, Inc., une société ayant son siège social au 6901, Professional Parkway East, Suite 200, 34240 Sarasota, Floride, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Delaware Secretary of State, Division of Corporations, sous le numéro 4760545.

Par conséquent, l'Associé Unique de la Société est désormais:

Roper International Holding, Inc.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010016532/18.

(100010722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Compagnie d'Investissements et de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 92.621.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 2 décembre 2009

L'Assemblée a réélu aux postes d'administrateurs de la société:

- Monsieur Patrick Migeon, né le 13 mai 1951 à Paris, domicilié La Paroisse, F-03260 Billy,
 - Monsieur André Péronnet, né le 6 décembre 1942 à Lyon, domicilié Chemin des Esses, F-69370 Saint Didier au Mont d'Or,
 - Maître René Faltz, né le 17 août 1953 à Luxembourg, domicilié 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.
- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue en 2015.

L'Assemblée a réélu Monsieur Patrick Migeon comme Directeur Général de la société et Monsieur André Péronnet comme Président du Conseil d'Administration de la société.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue en 2015.

L'Assemblée a réélu la Société de Révision Charles Ensch S.A., ayant son siège social L-9053 Ettelbruck, 45 avenue J.-F. Kennedy, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.937, comme Commissaire aux Comptes de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue en 2015.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010016534/24.

(100010771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

iii European Property SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 137.555.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Aktionärsversammlung (die „Versammlung“) der Gesellschaft vom 10. Dezember 2009

Die Versammlung wird eröffnet um 14:00 Uhr.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Herr Holger Möller.

Zum Schriftführer wird bestellt Frau Uschi Wüstefeld.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Tobias Lochen.

Fünfter Beschluss

Die Versammlung beschließt, Deloitte S.A. als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zur jährlichen Aktionärsversammlung, die im Jahre 2010 abgehalten wird, und bis Nachfolger ernannt und genehmigt sind, zu bestätigen.

Référence de publication: 2010016571/16.

(100010580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Aero Technical Support & Services Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 36.416.257,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 128.997.

—
M. Mbago Kaniki, gérant de la société Aero Technical Support & Services Holdings, a déclaré sa démission au 15/01/2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aero Technical Support & Services Holdings

Stefan Lambert

Gérant

Référence de publication: 2010016596/14.

(100010442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Advent Carl Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 148.035.

Il résulte des résolutions du 4 janvier 2010 du conseil de gérance de la Société que le siège social de la Société est transféré du 76, Grand-rue, L-1660 Luxembourg à Luxembourg au 47, Grand-rue, L-1661 Luxembourg à Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010016678/15.

(100010314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Ideefiks S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 79.342.

Dénonciation contrat de domiciliation

Il résulte d'un courrier recommandé du 13 janvier 2010 que:

- le contrat de domiciliation conclu entre la société et Maître Victor Elvinger, Avocat à la Cour, exerçant l'activité de domiciliaire à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010016675/13.

(100010288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Cordatus Recovery Partners II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 145.530.

Par la présente, les gérants reconnaissent que le siège social de la Société est le suivant, et ce depuis 23 mars 2009: 31-33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Fait à Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Pour la Société

Russell Perchard

Un Mandataire

Référence de publication: 2010016668/14.

(100010604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Parquet Böhm S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5374 Münsbach, 4, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 30.074.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 19 janvier 2010.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2010016775/12.

(100010388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Afidco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 78.426.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 19 janvier 2010.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2010016776/12.

(100010394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

JLD Activities S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9647 Doncols, 96, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 147.834.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 8 janvier 2010.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2010016774/13.

(100010363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Bel-Fa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 64.369.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 janvier 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010016763/14.

(100010782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Mars Propco 24 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 122.320.

EXTRAIT

Avec effet au 13 août 2007, l'associé unique, Mars Holdco 1 S.à r.l., de la Société, a transféré son siège au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010016521/15.

(100010456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

S.D.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 25.330.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "S.D.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 25330, constituée suivant acte notarié en date du 19 décembre 1986, publié au Mémorial C numéro 88 du 3 avril 1987, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 13 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 810 du 6 novembre 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul MARX, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nils BERGEN, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Approbation de la situation intérimaire au 18 décembre 2009.
2. Transfert du siège social de la société en Suisse, à CH- 1052 Le Mont-sur-Lausanne, En Budron B13, et adoption par la société de la nationalité suisse.
3. Divers.

II Que les actionnaires représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver la situation intérimaire au 18 décembre 2009.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société en Suisse, à CH- 1052 Le Mont-sur-Lausanne, En Budron B13, et de faire adopter par la société la nationalité suisse.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille deux cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MARX - ROZANSKI - BERGEN - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 05 janvier 2010. Relation GRE/2010/21. Reçu soixante quinze euros 75€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 14 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015589/52.

(100009398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

All Time Sports, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 35, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 64.448.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le seize décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Alex KAPP commerçant, demeurant à L-7520 Mersch, 35, rue Grande-Duchesse Charlotte.
2. Madame Yvette HARY, commerçante, demeurant à L-7520 Mersch, 35, rue Grande-Duchesse Charlotte.

Lesquels comparants ont ensuite requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

- a) Que la société à responsabilité limitée "ALL TIME SPORTS, G.m.b.H.", établie et ayant son siège social à L-7520 Mersch, 35, rue Grande-Duchesse Charlotte inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 64448 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le Maître Urban THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 13 mai 1998, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 563 du 3 août 1998, que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Urban THOLL notaire de résidence à Mersch, en date du 14 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 222 du 8 février 2002, et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Urban THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 7 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2321 du 16 octobre 2007,
- b) Que le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.
- c) Que les comparants, en tant que seuls et uniques associés de la Société (les "Associés") prononcent la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation, avec effet au 31 décembre 2009.
- d) Que les Associés déclarent avoir pleine connaissance des statuts de la Société et qu'ils connaissent parfaitement la situation financière de la Société.
- e) Que les Associés, en leur qualité de liquidateurs de la Société, déclarent que l'activité de la Société a cessé et que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné.
- f) Que les Associés sont investis de tout l'actif et qu'ils s'engagent expressément à prendre à leur charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour au prorata de sa participation dans la Société.
- g) Que, partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- h) Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat.
- i) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins chez Monsieur Alex KAPP à L-7520 Mersch, 35, rue Grande-Duchesse Charlotte

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et les comparants, en tant qu'associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KAPP - HARY - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2009. Relation GRE/2009/4937. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010016393/51.

(100010969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.